Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213501034-20260421-2026042104-DE

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	DELIBERATIONS de la commune d'**EANCÉ** – 35640 Séance du 21/04/2026
Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11	L'an 2026, le 21 avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Cédric VALAIS, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 15/04/2026.
	Présents : Cédric VALAIS, Marie ALONSO, Florent BONDU, Audrey GROLLEAU, Emmanuel CORNUAILLE, Pélagie HONORE, Chérilyne PERRIN, Antoine MALOEUVRE, Patrice PANAGET. Excusé(es) : Paul DELABESSE qui a donné pourvoir à Pélagie HONORE, Elisabeth POUREAU qui a donné pouvoir à Chérilyne PERRIN Absent(es) : Secrétaire de la séance : Antoine MALOEUVRE

2026-04-21-04 : déclaration d'intention d'aliéner (droit de préemption) : 4 Contour René Gisteau

La maison située 4 Contour René Gisteau est en vente et le notaire a un acquéreur potentiel.
La maison se trouvant dans le bourg, elle est dans le périmètre de droit de préemption. Le notaire demande donc à la mairie si cette dernière souhaite acheter pour un de ses projets ce bien immobilier.
Si la Mairie ne souhaite pas préempter, la vente pourra se poursuivre.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter
Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté de non préemption.

Pour extrait conforme,

Le registre dûment signé,
Le Maire,
Cédric VALAIS

Le secrétaire de séance,
Antoine MALOEUVRE

MAIRIE d'EANCÉ
ILLE-ET-VILAINE